FENVAC > Actualités FENVAC > ATTENTAT DE CARCASSONNE ET TRÈBES - MOBILISATION DE LA FENVAC

## ATTENTAT DE CARCASSONNE ET TRÈBES -MOBILISATION DE LA FENVAC

mardi 27 mars 2018, par Thémis



INFORMATION - Suite aux attentats de Carcassonne et de Trèbes, les équipes de la FENVAC sont pleinement et durablement mobilisées au service des victimes.

Deux délégués territoriaux de la FENVAC étaient présents au Comité local d'aide aux victimes de l'Aude dès le samedi 24 mars.

Deux professionnelles de la FENVAC ont intégré les Espaces d'Information et des Familles installés à Carcassonne et en Mairie de Trèbes le mardi 27 mars.

Les coordonnées de l'Espace d'Information et des Familles : 04 68 25 30 78 ou fvcarcassonne@gmail.com

Dans le cadre de conventions signées avec le ministère de la Justice, notre Fédération apporte :

- une entraide et un soutien moral.
- une orientation vers le dispositif de prise en charge psychologique le plus adéquat,
- un accompagnement dans la durée concernant l'ensemble des démarches administratives et juridiques.

**Nous sommes à votre disposition** pour faire un premier point de situation ensemble :

- aux Espaces d'Information et d'Accompagnement (EIA) ouvert au 10 rue Fédou à CARCASSONNE et en Mairie de TRÈBES
- · à votre domicile
- par téléphone au 07 63 41 93 02 ou 07 62 57 10 03
- par email à federation@fenvac.org

En tant qu'association de victimes spécialisée en matière de défense de victimes de terrorisme, nous connaissons parfaitement l'ensemble de ces démarches et des interlocuteurs. Nous saurons aussi vous orienter vers les professionnels les plus à même de vous assister.

Notre équipe est composée de **spécialistes de l'aide aux victimes, de juristes et d'une psychologue clinicienne** qui sont tous à **l'écoute de vos besoins.** 

Forts de nos expériences, toutes nos actions s'inscrivent clairement dans la défense des seuls intérêts des victimes et de la manifestation de la vérité. **Notre association sera à ce titre partie civile dans la procédure pénale.** 

